Publications périodiques

Comptes annuels

SOCIETE GENERALE DE BANQUE AUX ANTILLES

Société Anonyme au Capital de 10 111 588,10 €
Siège social : 30, rue Frébault - 97110 Pointe-à-Pitre
315 769 257 RCS Pointe-à-Pitre

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 30 mai 2018

Comptes annuels au 31 décembre 2017

I. – Bilan

(En milliers d'euros.)

Actif	2016	2017
Caisse, Banques centrales	5 427	4 699
Effet Publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit (Note 2)	56 946	7 054
Opérations avec la clientèle (Note 3 et Note 4)	332 546	358 998
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	2 299	2 299
Participations et autres titres détenus à long terme	182	179
Parts dans les entreprises liées		
Crédit-bail et location avec option d'achat (Note 5)	39 175	38 882
Location simple		
Immobilisations incorporelles (Note 6)	1 353	1 955
Immobilisations corporelles (Note 6)	3 696	3 849
Capital souscrit non versé		
Actions propres		
Autres actifs (Note 7)	4 103	2 747
Comptes de régularisation (Note 7)	1 038	1 084
Total de l'actif	446 766	421 746

Passif	2016	2017
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit (Note 8)	162 216	139 472
Opérations avec la clientèle (Note 9)	258 411	251 111
Dettes représentées par un titre	0	0
Autres Passifs (Note 10)	2 790	1 874
Comptes de régularisation (Note 10)	4 263	5 000
Provisions (Note 11 et Note 12)	6 659	4 675
Dettes subordonnées (Note 13)	6 106	6 106
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)		
Capitaux propres hors FRBG (Note 14)	6 320	13 508
Dont Capital souscrit	17 264	10 112
Dont Réserves	16 810	19 769
Dont Report à nouveau	-22 803	-15 546
Dont Résultat de l'exercice	-4 951	-827
Total du passif	446 766	421 746

Hors bilan	2016	2017
Engagements donnés		
Engagements de financement donnés	22 584	19 134
En faveur d'établissement de crédit	0	0
En faveur de la clientèle	22 584	19 134
Engagements de garantie donnés	49 418	51 084
D'ordre de la clientèle	49 418	51 084
D'ordre d'établissement de crédit	0	0
Engagements reçus		
Engagements de financement reçus	0	0
D'établissement de crédit	0	0
De la clientèle	0	0
Engagements de garantie reçus	151 246	168 301
D'établissement de crédit	151 246	168 301

II. – Compte de résultat

	2016	2017
Intérêts et produits assimilés (Note 15)	13 599	13 272
Intérêts et charges assimilés (Note 16)	-5 944	-4 970
Produits sur opérations de Crédit-Bail et assimilés (Note 17)	22 344	22 187
Charges sur opérations de Crédit-Bail et assimilés (Note 17)	-20 748	-19 962
Produits sur opérations de location simple		
Charges sur opérations de location simple		
Revenus des titres à revenu variable (Note 18)	10	1
Commissions (produits) (Note 19)	5 821	6 054
Commissions (charges) (Note 19)	-484	-413
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (Note 20)	25	-49
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	595	514
Autres charges d'exploitation bancaire	-843	-533
Produit net bancaire	14 375	16 101
Charges générales d'exploitation (Note 21)	-17 510	-18 069
Charges de personnel	-10 868	-10 979
Autres charges administratives	-6 643	-7 090
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	-793	-841
Résultat brut d'exploitation	-3 928	-2 810
Coût du risque (Note 22)	-4 159	495
Résultat d'exploitation	-8 087	-2 315
Gains ou pertes sur actifs immobilisés (Note 23)	-17	-44
Résultat courant avant impôts	-8 104	-2 360
Résultat exceptionnel (note 24)	344	219
Impôts sur les bénéfices (Note 25)	2 809	1 313
Dotations / Reprises de FBRG et provisions réglementées		
Résultat net	-4 951	-827

III. – Notes annexes

Note 1. – Principes et méthodes comptables

Les états financiers de la SGBA sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.
En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan, il est précisé qu'aucune transaction significative entre parties liées n'a été conclue à des conditions hors marché et

qu'il n'a été identifié aucune opération présentant des risques et avantages significatifs non-inscrits au bilan nécessitant une information particulière.

Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice 2017.

Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.
Les intérêts courus non échus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

1. – Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent le principal restant dû et non appelé à la date de clôture, ainsi que les intérêts courus non échus.

2. – Créances douteuses et dépréciations

Créances douteuses
Les créances douteuses sont des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable de non – recouvrement total ou partiel qui provient :

- soit d'une possibilité de défaillance de la contrepartie liée à sa situation financière individuelle ;
- soit d'un litige déclaré au sujet de la créance elle-même.

Sont réputées créances douteuses au titre d'un risque de défaillance de la contrepartie, les créances correspondant à l'une des situations suivantes :

a) Existence d'échéances impayées depuis :

- plus de trois mois pour tous les types de crédit ou les crédits baux mobiliers ;
- plus de six mois pour les crédits immobiliers aux acquéreurs de logement et les crédits baux immobiliers ;
- plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales.

b) Situation de la contrepartie présentant des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré. Il en est ainsi notamment lorsque l'entité a connaissance de la situation financière dégradée de la contrepartie (existence de procédures d'alerte par exemple).

c) Contrepartie faisant l'objet d'une procédure contentieuse (procédure de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens, assignation devant un tribunal international).
Les créances douteuses comprennent aussi bien le capital (échu impayé et restant dû) que les intérêts (échus impayés et courus).

Créances douteuses compromises
Sont des créances douteuses compromises :

- les créances pour lesquelles, après une durée raisonnable de classement en douteux, la disparition du risque de crédit avéré (requalification en créance saine) n'est plus prévisible compte tenu des conditions de solvabilité de la contrepartie. En tout état de cause, le classement de créances en douteuses compromises intervient au plus tard un an après la classification en douteuses (1) ;
- les créances à durée déterminée pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée ;
- les créances à durée indéterminée pour lesquelles la rupture des relations commerciales a été notifiée à la contrepartie selon les modalités prévues par le contrat.

(1) Par exception, cette date limite peut être repoussée s'il existe encore un espoir raisonnable de disparition du risque de crédit, cet espoir devra être apprécié dossier par dossier et documenté pour justification auprès des auditeurs internes

et externes, ces derniers pouvant apprécier rétrospectivement la pertinence de la dérogation au vu du dénouement des créances concernées (retour en créances saines ou passage en pertes), et en interdire le cas échéant l'usage ultérieur.

Dépréciation pour créances douteuses
Les créances impayées font l'objet d'un suivi au cas par cas. Lorsqu'il existe un risque de non recouvrement, le dossier classé en créances douteuses fait l'objet d'une dépréciation dont le montant est fonction des possibilités de recouvrement.
Les créances douteuses font l'objet d'un suivi permanent, dossier par dossier. Les dépréciations sur créances douteuses sont revues dès qu'un élément du dossier évolue (remboursement de tout ou partie de la créance, changement de situation du client…). Dès lors qu'il n'existe aucune perspective de recouvrement, la créance est considérée comme irrécouvrable et est inscrite au débit du compte de résultat. La dépréciation correspondante est alors reprise au crédit du compte de résultat.

Actualisation des flux de recouvrement
L'application de cette disposition du règlement ANC n° 2014-07 s'est traduite en 2017 par une reprise de 0,15 M€ intégralement enregistrée en coût net du risque.

Créances restructurées
Le montant au 31 décembre 2017, des créances restructurées à des conditions inférieures aux conditions d'origine n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée à la clôture.

Portefeuille titres

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.
Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de bilan pour leur valeur d'achat. Au 31 décembre 2017, la SGBA détient :

- des actions BPI Financement pour 2,3 M€ ;
- des titres de participations VISA INC pour 0,03 M€ ;
- des certificats d'associations pour 0,15 M€.

Dettes envers les établissements de crédit et comptes créditeurs de la clientèle

Dettes envers les établissements de crédit et dettes envers la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.
Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports (Bons de Caisse essentiellement).
Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.
Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur coût d'acquisition. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'ordres liés à l'acquisition sont intégrés dans le coût d'acquisition des immobilisations (application du règlement CRC 2004-06).
En application des règlements CRC 2002-10, 2003-07 et 2005-09, la SGBA calcule les amortissements selon la méthode rétrospective depuis le 1er janvier 2005.

1. – Immobilisations incorporelles

Les amortissements sont définis sur la base des durées d'utilisation des immobilisations selon le mode linéaire exclusivement.

2. – Immobilisations corporelles

Les postes de l'actif immobilisé apparaissent au bilan pour leur valeur nette comptable.
Les dotations aux amortissements sont portées au compte de résultat dans la rubrique « Dotations aux amortissements ».
Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.
Pour les immeubles d'exploitation, la SGBA a appliqué cette approche en retenant les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures	Gros œuvre	40 ans
	Façades et toitures	30 ans
Installations techniques	Ascenseur	25 ans
	Electricité	25 ans
	Groupe électrogène	30 ans
	Climatisation	20 ans
	Autres installations techniques	10 ans

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées d'utilité des biens considérés, qui ont généralement été estimées dans les fourchettes suivantes, et appliquées selon le mode linéaire :

- aménagements / installation : 5 à 10 ans ;
- mobilier : 5 à 10 ans ;
- matériel : 3 à 5 ans ;
- véhicules : 4 ans ;
- machines de bureau : 5 ans.

Provisions

Les provisions pour risques divers et litiges représentent des passifs dont le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de manière précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
Ces provisions sont destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L311-1 du code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L311-2 de ce même code, ou que des évènements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.
Conformément au règlement ANC n° 2014-03, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.
La SGBA comptabilise une provision de 12,5 % sur les encours des clients commerciaux (clicom) cotés sensibles. Celle-ci a occasionné une reprise nette de provision de -1 183 K€ au 31 décembre 2017.

Epargne-logement

Les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne sont des produits d'épargne proposés aux particuliers dont les caractéristiques sont définies par la loi de 1965 sur l'épargne logement et les décrets mis en application de cette loi.
Conformément au règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des comptes (CEL) et plans d'épargne logement (PEL), la SGBA procède depuis l'exercice 2007 à l'évaluation des conséquences défavorables :

- des engagements relatifs à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs de CEL et de PEL (engagement de prêter à un taux fixe déterminé à l'ouverture du contrat) ;
- des engagements pris en matière de rémunération de l'épargne logement, pendant la phase de collecte (taux de rémunération fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée).

Au titre de l'exercice 2017, la provision épargne logement s'élève ainsi à 65 K€.

Engagements sociaux, avantages postérieurs à l'emploi

Le montant global des provisions pour engagements sociaux s'élève à 2 M€ au 31 décembre 2017. Cf. note Frais de personnel et avantages au personnel.

Produits et charges

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.
La SGBA enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Frais de personnel et avantages au personnel

1. – Frais de personnel

La rubrique Frais de Personnel comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel ; elle intègre notamment le montant de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice, ainsi que les charges de retraite des différents régimes et les charges liées à l'application du règlement ANC 2013-R-02 relatif à l'évaluation des régimes de retraite et avantages similaires.

2. – Avantages au personnel

La société peut accorder à ses salariés :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ;
- des avantages à long terme, tels que les médailles du travail ou le compte épargne temps ;
- des indemnités de fin de carrière.

Avantages postérieurs à l'emploi
Les régimes peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.
Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation de la société se limite au versement d'une cotisation, mais ne comportent aucun engagement sur le niveau des prestations fournies. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.
Les régimes à prestations définies désignent les régimes pour lesquels la société s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.
Les différences liées aux changements d'hypothèses de calcul (Départs anticipés, taux d'actualisation…) ou constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels. Ils sont amortis en résultat sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiaires du régime concerné.
La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus) ;
- le coût financier correspondant à l'effet de dés actualisation ;
- l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés ;
- l'effet des réductions et liquidations de régimes.

Avantages à long terme
Ce sont les avantages versés aux salariés dans un délai supérieur à douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ces derniers ont rendu les services correspondants.
La méthode d'évaluation est identique à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi, au traitement près des écarts actuariels et des coûts des services passés qui sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Méthode d'évaluation des engagements
Le coût des engagements sociaux est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à constater individu par individu la valeur actuelle de la prestation future basée sur les services acquis en date de clôture.
Une provision est enregistrée au passif du bilan en provision pour couvrir l'intégralité de ces engagements.
Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.
La Société Générale de Banque aux Antilles, sous préconisation du Groupe Société Générale, a eu recours au Cabinet Aon Hewitt.

Comptabilisation au bilan
La provision comptabilisée au bilan est égale à l'engagement net des régimes, c'est-à-dire la différence entre la valeur actualisée des obligations acquises calculée avec la méthode ci-dessus et la juste valeur des actifs du régime.

Comptabilisation de la charge annuelle
La charge comptabilisée au compte de résultat pour les avantages à long terme et postérieurs à l'emploi comprend :

- le coût théorique des services rendus au cours de l'exercice ;
- (+) le coût financier (intérêts sur la valeur des engagements) ;
- (-) le rendement attendu des actifs ;
- (+) le coût des services passés.

Le montant global de la provision liée aux engagements sociaux (Indemnités de fin de carrière, médailles du travail) au 31 décembre 2017 s'élève à 1,68 M€.
Les hypothèses de calcul retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,30 % ;
- taux d'inflation de 1,52 % ;
- taux d'augmentation des salaires (net de l'inflation) de 1,50 %.

Coût du risque

Le contenu de la rubrique Coût du Risque se limite aux dotations nettes des reprises de dépréciations et de provisions sur risques de contrepartie et pour litiges.
Les dotations nettes aux dépréciations et aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

Gains et pertes sur actifs immobilises

La rubrique gains et pertes sur actifs immobilisés regroupe les plus ou moins-values de cession.
Les résultats sur immobilisations hors exploitation sont classés au niveau du Produit Net Bancaire.

Comptabilisation impôts sur les bénéfices

La Société Générale, dans un but d'optimisation de la gestion de la charge fiscale du groupe, formée par elle-même et par certaines filiales contrôlées à plus de 95 %, a opté depuis 1989 pour le régime d'intégration fiscale défini aux articles 223A et suivants du CGI et a inclus la Société Générale de Banque aux Antilles dans son périmètre d'intégration.
La Société Générale de Banque aux Antilles bénéficie à ce titre d'une subvention d'IS reçue de la maison mère, en cas de résultat déficitaire.

Opérations sur les instruments financiers à terme

En application du règlement ANC n° 2014-07 relatif à la comptabilisation des swaps de taux d'intérêt, de devises et d'opérations assimilées, ces instruments font l'objet d'une classification en fonction de l'intention de gestion exprimée par la SGBA.
La SGBA utilise depuis 2008 des swaps de taux d'intérêt en couverture du risque de taux d'intérêt relatif à des prêts octroyés à la clientèle.
Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats, soit 25 M€ au 31 décembre 2017 : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Evènement significatif de la période

La SGBA a effectué une augmentation de capital en octobre 2017 par émission de 12 331 205 actions nouvelles.
La banque a également procédé mi-septembre 2017 à la migration de son système d'information (SAB).

Informations sur le bilan

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit (En K€.)

	2016	2017
Comptes ordinaires débiteurs	56 946	7 054
Créances rattachées	0	0
Total	56 946	7 054

Durée Résiduelle	2016	2017
0 - 3 mois	56 946	7 054
Total	56 946	7 054

Note 3. – Opérations avec la clientèle Actif (En K€.)

	2016	2017
Créances saines	307 033	336 053
Créances commerciales	564	1 270
Crédits de trésorerie	17 832	19 488
Crédits équipement	156 482	175 049
Crédits habitat	102 907	115 433
Autres crédits à la clientèle	70	9
Comptes ordinaires débiteurs	25 815	20 370
Valeurs non imputées	2 122	3 314
Prêt clientèle financière	0	0
Créances rattachées	1 240	1 120
Créances douteuses	55 381	53 320
Dépréciations	-29 868	-30 375
Total	332 546	358 998

Note 3.1. – Concours à la clientèle par marché (En K€.)

(Hors VNI, Prêt Clientèle financière, Créances rattachées, Créances douteuses et dépréciations)

	2016	2017
Clientèle de Particuliers	91 735	102 331
Clientèle Commerciale et Professionnelle	211 935	229 289
Total	303 670	331 620

Note 3.2. – Echéances de Créances

Durée Résiduelle	2016	2017
0 - 3 mois	43 157	36 114
3 - 12 mois	27 952	34 422
1 à 5 ans	133 837	152 469
+ 5 ans	127 600	135 993
Total	332 546	358 998

Note 4. – Créances douteuses et Dépréciations (En K€.)

	31/12/2017					
	Encours Sains	Encours Douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	Dont Dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	336 053	53 320	31 289	30 375	18 521	22 945
Total	336 053	53 320	31 289	30 375	18 521	22 945

	31/12/2016					
	Encours Sains	Encours Douteux	Dont Encours douteux compromis	Dépréciations Encours Douteux	Dont dépréciations Encours Douteux Compromis	Encours douteux nets
Encours sur la Clientèle	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514
Total	307 033	55 381	32 257	29 868	19 853	25 514

Dépréciations sur Créances clients	Montant au 31/12/2016	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant au 31/12/2017
CDL Compromises et non compromises	28 621	6 334	-5 677	29 277
Actualisation de l'estimé récupérable	1 247	310	-459	1 098
Total	29 868	6 644	-6 136	30 375

Note 5. – Crédit-bail

Note 5.1. – Ventilation des opérations Crédit-Bail (En K€.)

Valeur brute	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Crédit-bail et opérations assimilées	83 168	19 798	-22 384	80 582
Créances rattachées	269		-192	77
Créances douteuses	1 854		-77	1 777
Sous-total	85 292	19 798	-22 653	82 436

Amortissements / dépréciations	Fin exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Amortissements	-44 471	-17 463	20 157	-41 777
Dépréciations	-1 646	- 1 585	1 454	-1 777
Sous-total	-46 117	-19 048	21 611	-43 554
Valeur nette comptable	39 175	750	-1 042	38 882

Note 5.2. – Encours par secteur économique (En K€.)

	2016	2017
Distribution	4 229	3 714
Automobile	3 141	2 153
Services	6 511	5 755
BTP	2 068	2 701
Immobilier	1 844	1 544
Commerce	2 921	2 036
Agro - Alimentaire	519	852
Tourisme / Hôtellerie dont loueurs de voiture	15 263	16 292
Divers	2 679	3 835
Total	39 175	38 882

Note 6. – Immobilisations et Amortissements (En K€.)

	Montant brut début 2017	Acquisition	Cessions	Montant brut fin 2017
Immobilisations incorporelles	5 261	934	0	6 195
Fonds commercial	592	0	0	592
Immobilisation incorporelle informatique	4 669	934	0	5 603
Immobilisations corporelles	12 754	2 011	2 290	12 475
Exploitation				
Terrains bâtis	96	0	0	96
Constructions exploitation	1 923	0	0	1 923
Matériels informatiques	1 241	120	177	1 184
Matériels de transport	87	0	0	87
Matériel de bureau & mobiliers	1 425	33	32	1 426
Agencements & installations divers	3 954	67	740	3 281
Agencements & installations constructions	2 456	372	36	2 792
Matériels divers	19	31	0	50
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	37	2	2	37
Agencement divers hors exploitation	84	10	0	94
Constructions hors exploitation	550	0	0	550
Immobilisations en cours	882	1 376	1 303	955
Total	18 015	2 945	2 290	18 670

	Amortissement début 2017	Dotations	Reprises	Amortissement fin 2017
Immobilisations incorporelles	3 908	333	0	4 241
Fonds commercial	0	0	0	0
Immobilisation incorporelle informatique	3 908	333	0	4 241
Immobilisations corporelles	9 058	508	939	8 627
Exploitation				
Terrains bâtis	0	0	0	0
Constructions exploitation	1 307	47	0	1 354
Matériels informatiques	1 061	85	176	970
Matériel de transport	70	6	0	76
Matériel de bureau & mobiliers et Matériels divers	1 197	65	32	1 230
Agencements & installations divers	2 816	247	696	2 367
Agencements & installations constructions	2 349	25	34	2 340
Hors exploitation				
Mobiliers hors exploitation	27	2	1	28
Agencement divers hors exploitation	46	9	0	55
Constructions hors exploitation	184	22	0	206
Total	12 966	841	939	12 868

Note 7. – Comptes de régularisation et Autres actifs (En K€.)

	2016	2017
Autres actifs	4 103	2 747
Dépôts de garantie versés		
Débiteurs divers	4 069	2 713
Autres stocks et assimilés	34	34
Comptes de régularisation	1 038	1 084
Valeurs reçues à l'encaissement	56	122
Ajustements devises	348	23
Valeurs à rejeter	0	1
Charges constatées d'avance	39	31
Produits à recevoir	545	852
Autres comptes de régularisation	50	55
Total	5 141	3 831

Note 8. – Dettes envers les établissements de crédit (En K€.)

Dettes envers les établissements de crédit	Durée Résiduelle au 31/12/2017						31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Comptes et emprunts							
A vue	2 657					2 657	2 016
A terme (*)	5 349	15 271	73 226	42 666	302	136 815	160 201
Total	8 006	15 271	73 226	42 666	302	139 472	162 216

(*) La SGBA bénéficie d'emprunts de refinancement souscrits auprès de la Société Générale pour un encours de 126 M€ au 31 décembre 2017.

Note 9. – Dettes envers la clientèle (En K€.)

Comptes créditeurs de la clientèle	Durée Résiduelle au 31/12/2017						31/12/2016
	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	
Comptes ordinaires créditeurs	174 622				3	174 625	150 199
Comptes d'épargne à régime spécial	33 445	7 554	2 816	174	447	44 435	45 388
A vue	27 169					27 169	10 552
A terme	6 276	7 554	2 816	174	447	17 266	34 836
Autres dettes envers la clientèle	10 867	13 605	6 332	1 068	179	32 051	62 824
A vue	4 864					4 864	4 941
A terme (Compte à Terme)	6 003	13 605	6 332	1 068	179	27 187	57 883
Total	218 935	21 158	9 148	1 242	628	251 111	258 411

Note 10. – Autres Passifs et Comptes de régularisation (En K€.)

	2016	2017
Autres passifs	2 790	1 874
Sièges et succursales	151	111
Dépôts de garantie reçus	0	0
Autres créditeurs divers	2 639	1 763
Comptes de régularisation	4 263	5 000
Produits constatés d'avance	902	852
Charges à payer	2 997	3 986
Autres comptes de régularisation	15	139
Comptes d'ajustement	348	23
Total	7 053	6 874

Note 11. – Provisions (En K€.)

Provisions	Montant au 31/12/2016	Augmentations dotations de l'exercice	Reprises utilisées au cours de l'exercice	Reprises non utilisées au cours de l'exercice	Montant au 31/12/2017
Provisions sur risques clients	3 828	1 234	-2 756	-46	2 261
Dont Engagements par signature	59	0	0	-46	13
Dont Litiges clients	1 364	12	-350	0	1 026
Dont dossiers sensibles (provision 12,5 %)	2 405	1 222	-2 406	0	1 222
Engagements sociaux	2 500	51	-295	-219	2 037
Dont Indemnités de Fin de contrats de travail	855	0	-278	-219	358
Dont provision pour fermeture agence	0	0	0	0	0
Dont Indemnités de Fin de carrière	1 241	29	0	0	1 270
Dont Médailles	404	22	-17	0	409
Dont Indemnités de Pré-retraites	0	0	0	0	0
Epargne Logement	71	0	-6	0	65
Autres provisions	259	256	-204	0	311
Total	6 659	1 541	-3 261	-265	4 675

Note 12. – Epargne Logement (En K€.)

Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2016	2017
Encours des prêts	113	82
Total	113	82

Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement	2016	2017
Plan d'épargne logement (PEL)	8 950	8 485
Ancienneté de moins de 4 ans	3 143	2 238
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	3 834	3 919
Ancienneté de plus de 10 ans	1 973	2 328
Comptes épargne logement (CEL)	1 269	1 191
Total	10 219	9 676

Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement	2016	Dotations	Reprises	2017
Plan d'épargne logement (PEL)	61	6	-13	55
Ancienneté de moins de 4 ans	6	0	-2	4
Ancienneté comprise entre 4 ans et 10 ans	7	6	0	13
Ancienneté de plus de 10 ans	45	0	-8	37
Provision sur prêt émis	4	0	-3	1
Comptes épargne logement (CEL)	10	0	0	10
Total	71	6	-13	65

Note 13. – Dettes subordonnées (En K€.)

Dettes subordonnées	2016	2017
Dettes subordonnées à terme	0	0
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6 098	6 098
Dettes rattachées	8	8
Total	6 106	6 106

La SGBA bénéficie d'un contrat de prêts subordonnés à taux variable souscrit auprès de la Société Générale :
1 contrat à durée indéterminée pour un montant de 6,1 M€.

Note 14. – Capitaux Propres

Note 14.1. – Variation des capitaux propres (En K€.)

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2016	17 264	15 842	968	-20 201	0	-2 602	11 272
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-4 951	-4 951
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-2 602		2 602	0
Réserves et Prime d'émission							
Réduction de capital							
Augmentation de capital							
Position à la clôture de l'exercice - 2016	17 264	15 842	968	-22 803	0	-4 951	6 320

	Capital	Primes	Réserves	RAN	Dividendes	Résultat	Total
Position au début de l'exercice – 2017	17 264	15 842	968	-22 803	0	-4 951	6 320
Résultat de l'exercice (avant affectation)						-827	-827
Affectation du résultat de l'exercice précédent				-4 951		4 951	0
Réserves et Prime d'émission		2 959					2 959
Réduction de capital	-12 208			12 208			0
Augmentation de capital	5 056						5 056
Position à la clôture de l'exercice - 2017	10 112	18 801	968	-15 546	0	-827	13 508

Note 14.2. – Composition du capital

Capital souscrit	2016		2017	
	Nombre	Nominal (En €.)	Nombre	Nominal (En €.)
Actions ordinaires	12 331 205	1,40	24 662 410	0,41
Total	12 331 205	1,40	24 662 410	0,41

La Société Générale détient en propre 1 % et par le biais de Genefinance 99 % du capital de la SGBA et, de ce fait, reprend par intégration globale dans ses comptes consolidés les comptes de la SGBA.

Note 14.3. – Projet d'affectation du Résultat

	2017 avant AG de clôture	Projet d'affectation	2017 après AG de clôture
Capital social	10 112		10 112
Primes et réserves	19 769		19 769
Report à Nouveau	-15 546	-827	-16 373
Résultat de l'exercice	-827	827	0
Total fonds propres	13 508		13 508

Informations sur le compte de résultat

Note 15. – Intérêts et Produits assimilés (En K€.)

	2016	2017
Opérations avec établissement de crédit	48	28
Opérations avec la clientèle	13 466	13 167
Créances commerciales	26	16
Crédit de trésorerie	738	717
Crédit d'équipement	5 949	5 805
Crédit à l'habitat	4 178	3 808
Autres crédits à la clientèle - intérêts de retard sur échéances prêts	7	4
Comptes ordinaires débiteurs	956	813
Autres	1 167	1 563
Engagement hors bilan	445	440
Obligations et autres titres à revenus fixes	0	0
Opérations de couverture	85	77
Total	13 599	13 272

Note 16. – Intérêts et Charges assimilés (En K€.)

	2016	2017
Opérations sur établissements de crédits	2 986	2 700
Opérations sur dettes subordonnées	33	0
Opérations clientèle	1 663	1 169
Comptes ordinaires créditeurs	11	11
Livrets ordinaires	210	103
Livrets Jeunes	3	2
Livret Développement Durable	57	59
CEL	6	6
PEL	226	216
PEP	75	72
Comptes à terme	658	291
Bons de caisse	0	0
Autres	356	377
Engagement hors bilan	60	33
Autres	1 261	1 101
Total	5 944	4 970

Note 17. – Produits et Charges sur opérations Crédit-Bail et assimilés (En K€.)

	2016	2017
Produits sur opérations de crédit-bail	22 344	22 187
Opérations de crédit-bail	19 131	18 638
Reprises de dépréciations sur immobilisations	-	-
Plus-values de cessions	2 628	2 727
Autres produits	585	822
Charges sur opérations de crédit-bail	-20 748	-19 962
Dotations aux amortissements	-18 298	-17 463
Dotations aux dépréciations	-	-
Moins-values de cession	-2 449	-2 226
Autres charges	-2	-272
Total	1 596	2 225

Note 18. – Revenus des titres à revenus variable (En K€.)

	2016	2017
Dividendes sur titres de placement	10	1
Dividendes et produits assimilés	0	0
Total	10	1

Note 19. – Commissions (En K€.)

	2016			2017		
	Charges	Produits	Nets	Charges	Produits	Nets
Opérations de trésorerie et interbancaires	-354	2	-353	-271	0	-271
Opérations avec la clientèle		3 538	3 538		3 877	3 877
Opérations sur titres		14	14		11	11
Opérations de change		0	0		0	0
Prestations sur services financiers	-129	2 269	2 139	-142	2 165	2 023
Total	-484	5 821	5 338	-413	6 054	5 641

Note 20. – Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (En K€.)

	2016	2017
Opérations de change	25	-49
Total	25	-49

Note 21. – Charges Générales d'exploitation (En K€.)

Note 21.1. – Charges de personnel (En K€.) – Hors charges PSE

	2016	2017
Salaires - Traitements	7 131	7 181
Dont Refacturation charges de personnel	-70	32
Charges de retraite	640	629
Autres Charges sociales (*)	2 689	2 770
Impôts Taxes et versements	298	364
Intéressement des salariés	2	1
Dotation / Reprises sur engagements sociaux	108	34
Autres dotations/reprises nettes de provision	0	0
Total	10 868	10 979

(*) Le montant de CICE comptabilisé en déduction de ce poste est de 115 K€.

Note 21.2. – Autres charges administratives (En K€.)

	2016	2017
Informatique	2 465	2 349
Imprimés Papeterie	107	104
Frais postaux et Télécommunications	499	466
Honoraires (*)	394	711
Transports et déplacements	597	627
Impôts et Taxes	268	381
Autres Services extérieurs et autres frais administratifs	2 313	2 452
Dont Loyers et charges locatives	841	885
Dont Entretien et autres charges sur immeubles	331	347
Total	6 643	7 090

(*) Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes s'élève à : 235,7 K€.

Note 22. – Coût du Risque (En K€.)

	2016	2017
Dotations aux dépréciations sur créances douteuses	-7 605	-7 580
Reprises de dépréciations sur créances douteuses	5 846	7 255
Pertes irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	-11	-26
Pertes irrécouvrables couvertes par des dépréciations	-956	-689
Récupérations sur créances amorties	76	19
Dotations/ reprises nettes de provisions	-1 509	1 515
Total	-4 159	495

Note 23. – Gains ou Pertes sur actifs immobilisés (En K€.)

	2016	2017
Immobilisations corporelles	-16	-44
Moins-value sur cession d'immobilisations	-19	-44
Plus-value sur cession d'immobilisations	3	0
Total	-16	-44

Note 24. – Résultat exceptionnel (En K€.)

Nature	31/12/2017			31/12/2016
	Charges PSE	Reprises PSE	Total	Total
Frais de Personnel	-277	496	219	344
Reprise utilisée	-277	277	0	0
Reprises non utilisées	0	219	219	356
Provision litiges salarié	0	0	0	-12
Fermeture agences	0	0	0	0
Reprise utilisée	0	0	0	0
Reprise non utilisée	0	0	0	0
Total	-277	496	219	344

Note 25. – Impôts sur les bénéfices (En K€.)

	2016	2017
Sur résultat courant	2 809	1 313
Total	2 809	1 313

Dans le cadre de l'intégration fiscale, la Société Générale de Banque aux Antilles a bénéficié en 2017 comme en 2016, d'une subvention d'impôt reçue de la Société Générale, correspondant à la rétrocession de l'économie d'impôt générée dans les comptes de la société mère.

Informations sur les instruments financiers à terme

Note 26. – Instruments financiers à terme (En K€.)

Note 26.1. – Juste valeur des instruments financiers à terme

	2016		2017	
	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)	26 961	-6 359	24 873	-4 928
Total opération de gré à gré	26 961	-6 359	24 873	-4 928

Note 26.2. – Encours notionnels des instruments financiers à terme par durée résiduelle

	Durée Résiduelle au 31/12/2017				31/12/2016
	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total	
Swaps de taux d'intérêts (macro-couverture)			24 873	24 873	26 961
Total opération de gré à gré			24 873	24 873	26 961

Informations diverses

Note 27. – Informations Diverses

Note 27.1. – Effectifs moyens rémunérés, ventilés par catégories professionnelles

	2016	2017
Effectif moyen total	(*) 129	134
Dont Techniciens	78	71
Dont Cadres	49	49

(*) Dont un stagiaire école

Les effectifs rémunérés comprennent également :

	2016	2017
Préretraités	4	4
Contrats de qualification	8	5

Note 27.2. – Réseau commercial

Agences : 6

Note 27.3. – Nombre de comptes à la clientèle

	2016	2017
Comptes à vue	15 419	15 146
Comptes d'épargne à Régime Spécial	15 932	15 579

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice qui s'élève - 826 690,16 € :

— Au Report à Nouveau à hauteur de - 826 690,16 €.

Il est par ailleurs rappelé qu'aucun dividende n'a été versé au titre des trois exercices précédents (CGI art 243 bis).
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

V. – Rapport des commissaires aux comptes

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société Générale de Banque aux Antilles relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Identification et évaluation du risque de crédit
(Se référer aux notes 1, 3, 4, 11 et 22 de l'annexe aux comptes annuels)

Risque identifié

La Société Générale de Banque aux Antilles est exposée au risque de crédit, résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements financiers.
Lorsqu'il est avéré, ce risque se traduit dans les comptes par la constatation de dépréciation des actifs concernés et de provisions pour engagements de crédit hors bilan.
Dans un premier temps, des dépréciations spécifiques et provisions sont déterminées par la Société sur la base d'une estimation individuelle du risque de non recouvrement et de perte de valeur recouvrée.
En complément, pour les portefeuilles de crédits considérés comme sensibles, mis sous surveillance et non dépréciés sur base individuelle, une provision collective est déterminée à partir de modèles statistiques faisant appel au jugement lors des différentes étapes du calcul, notamment pour la constitution des portefeuilles homogènes et la détermination des paramètres de risques utilisés.
Au 31 décembre 2017, le montant brut des encours douteux s'élève à 53 320 K€, les dépréciations spécifiques, les provisions pour engagement de crédits hors bilan et la provision collective atteignent un total de 31 610 K€.
Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de notre audit car les dépréciations et provisions sont significatives au regard des comptes pris dans leur ensemble, et font appel au jugement de la Direction, à la fois pour identifier les encours concernés et pour déterminer le montant des dépréciations et provisions à comptabiliser.

Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque

Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle des processus de la filière Crédits et testé l'efficacité des contrôles clés mis en place par la Direction.
Ces contrôles clés concernent principalement l'identification et le suivi des encours douteux et sensibles, le respect des méthodologies définies par la Société Générale de Banque aux Antilles dans l'évaluation des dépréciations et des provisions, la qualité et la traçabilité des données utilisées, le calcul et le déversement vers la comptabilité des données en provenance des systèmes amont de gestion et risque.
Pour la réalisation de nos tests sur les dépréciations et provisions en date de clôture, nous avons pris en considération les encours et/ou portefeuilles les plus significatifs en montant et pour lesquels l'exercice du jugement par la Société Générale de Banque aux Antilles est déterminant sur l'évaluation des dépréciations.
Ces tests ont notamment porté sur :

- l'identification des dossiers présentant un risque individuel significatif : nous avons procédé à la revue du processus de déclassement en créances douteuses ;
- l'évaluation des dépréciations constituées sur une base individuelle : nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, les hypothèses retenues par la direction pour l'estimation des dépréciations comptabilisées ;
- l'évaluation des dépréciations collectives : nous avons apprécié la correcte application des règles de provisionnement communiquées par le Groupe Société Générale.

Nous avons également examiné les informations présentées dans l'annexe aux comptes relatives au risque de crédit.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.
Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur,

nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société générale de Banque aux Antilles par votre assemblée générale du 19 décembre 2013 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 29 mai 2015 pour le cabinet Ernst & Young Audit.
Au 31 décembre 2017, le cabinet Deloitte & Associés était dans la cinquième année de sa mission sans interruption et le cabinet Ernst & Young Audit dans sa troisième année.
Antérieurement, le cabinet Ernst & Young et Autres était commissaire aux comptes depuis 1997.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2018
Les Commissaires aux Comptes

Ernst & Young Audit
Isabelle Santenac

Deloitte & Associés
Jean-Marc Mickeler

VI. – Rapport de gestion

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux Comptes peuvent être consultés à l'adresse suivante :
Direction Contrôle et Logistique – SGBA – Immeuble Connexion – ZI Jarry – 97122 Baie Mahault.